



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2026 - 26**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil  
municipal : 16 mars 2026

**OBJET : ÉLECTION DE MEMBRES  
AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,  
le conseil municipal de la commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Jérôme  
TRONCHON, maire*

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.  
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.  
PLEYNET J.P.CHANTELOT C. BILLARD  
G. LAFFONT V. MOUTHON S.  
CONSTANTIN V. DE GELDER M.  
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.  
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.  
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.  
BALBO A. VEYRAT V.**

**EXCUSÉ : GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Monsieur le maire informe également que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération en date du 20 mars 2026, à seize le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit huit membres élus par le conseil municipal et huit membres nommés par le



maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

La liste de candidats est la suivante :

Liste A :

- Chantal BAARSCH
- Audrey PARIS
- Elana GAZARYAN
- Alexandre GEROUDET
- Sylvie MOUTHON
- Masja DE GELDER
- Gilles BILLARD
- Victor VEYRAT

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de sièges à pourvoir : 8
- Quotient électoral : 12

Résultats : Liste A : 23 voix

- Chantal BAARSCH
- Audrey PARIS
- Elana GAZARYAN
- Alexandre GEROUDET
- Sylvie MOUTHON
- Masja DE GELDER
- Gilles BILLARD
- Victore VEYRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret,

#### **DÉCLARE**

- Chantal BAARSCH
- Audrey PARIS
- Elana GAZARYAN
- Alexandre GEROUDET
- Sylvie MOUTHON
- Masja DE GELDER
- Gilles BILLARD
- Victor VEYRAT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217400704-20260320-D2026\_26-DE



élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Chens sur Léman.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
François MORAND

Le maire  
Jérôme TRONCHON

